



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 19/01/2024

Date d'affichage : 19/01/2024

DELIBERATION N° 012/2024
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES
SEANCE DU 25 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Cosme Dilmé, Premier-Adjoint au Maire de la Commune.

Présents : Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Patricia PICHARD – Claire SALFATI-TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Richard VENDRELL – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

Pouvoirs :

- François RALLO donne pouvoir à Cosme DILME
- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Christine BACHES donne pouvoir à Céline FREIXINOS
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Carole CARTON
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES

Secrétaire de séance : Modeste BOSQUE

OBJET : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 de la commune.

M. Cosme Dilmé, Adjoint au maire chargé des finances, rappelle à l'assemblée les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

De plus, l'autorisation mentionnée doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Le total des crédits ouverts en 2023 en dépenses d'investissement, y compris les deux décisions modificatives, s'élevait à 4 076 105,84 € et le remboursement de la dette en capital inscrit au budget était de 187 000 €.

Ainsi, afin de régler les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024, M. Cosme Dilmé précise que l'engagement, la liquidation et le mandatement ne peuvent porter que sur 25% de 3 889 105,84 € (4 076 105,84 € - 187 000 €), soit 972 276,46 €.

Par suite, il propose que l'affectation de ces crédits se fasse au chapitre 20 (c/2031 et c/2033, c/204, c/2051) pour un montant de 60 000 €, au chapitre 21 (c/2111, c/2121, c/2128, c/2131, c/2135, c/2151, c/2158, c/2182, c/2183, c/2184, c/2188) pour un montant de 700 000 €, au chapitre 23 pour 212 276,46 € (c/2313, c/2315), de la section d'investissement du budget 2024.

La « commission finances » qui s'est réunie le 17/01/2024 a donné un avis favorable à l'unanimité à cette affaire.

Par suite, M. Cosme Dilmé propose à l'assemblée d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement aux chapitres précités dans la limite de 972 276,46 €, à compter du 1^{er} janvier 2024, et d'inscrire ces crédits au budget primitif de l'exercice 2024.

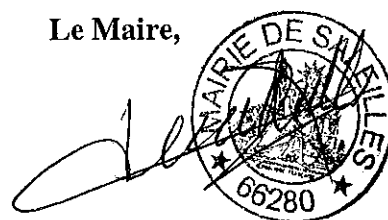
Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Cosme Dilmé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Adopte** les propositions d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2024, pour un montant de 972 276,46 €, au chapitre 20 (c/2031 et c/2033, c/204, c/2051) pour un montant de 60 000 €, au chapitre 21 (c/2111, c/2121, c/2128, c/2131, c/2135, c/2151, c/2158, c/2182, c/2183, c/2184, c/2188) pour un montant de 700.000 € et au chapitre 23 pour un montant de 212 276,46 € ;

- **Autorise** M. le Maire à signer tout document utile pour mener à bien cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



François RALLO

Publication le : 29 JAN. 2024

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20240125-del-012-2024-DE
Date de télétransmission : 26/01/2024
Date de réception préfecture : 26/01/2024